

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 5

<p>DROIT</p> <p>et</p> <p>ÉCONOMIE</p>

Le sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.

L'usage des calculatrices n'est pas autorisé.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet est composé de deux parties indépendantes qu'il est possible de traiter dans l'ordre de votre choix. Il vous est demandé d'indiquer la partie traitée.

DROIT (10 points)

À l'aide de vos connaissances et des ressources documentaires jointes en annexes numérotées de 1 à 4, analysez la situation juridique ci-dessous et répondez aux questions posées.

Situation juridique

Mathéo Terape, 19 ans, est étudiant en première année de classe préparatoire. Très sportif et malgré un emploi du temps chargé, il décide de s'entraîner en salle près de son domicile.

Début septembre 2018, monsieur Rambot, gérant de la salle de sport Foxygène (SARL Foxygène) lui fait visiter les installations et lui explique le fonctionnement du club. Mathéo confirme son souhait de s'inscrire. Il s'engage ainsi à verser la somme de 40 € par mois pendant un an pour pouvoir utiliser les infrastructures du club. Cette somme sera prélevée chaque mois sur son compte bancaire.

En novembre 2018, Mathéo se blesse en faisant une chute de skateboard. L'entorse de sa cheville l'empêche de pratiquer le moindre sport pendant deux mois.

Il décide de mettre un terme à son engagement auprès de la salle de sport Foxygène.

Monsieur Rambot lui explique que cela n'est pas possible puisqu'il s'est engagé pour l'année entière et que sa blessure n'est que provisoire. Il devra donc continuer à verser les 40 € mensuels jusqu'en août 2019 inclus sans prolongation gratuite possible du fait de sa blessure.

Questions

- 1. Résumez les faits en utilisant des qualifications juridiques.**
- 2. Formulez le(s) problème(s) juridique(s) soulevé(s) dans cette affaire.**
- 3. Présentez l'argumentation juridique que la SARL Foxygène peut opposer à Mathéo concernant la résiliation du contrat.**
- 4. Expliquez dans une argumentation juridique comment Mathéo pourrait obtenir la prolongation gratuite de son contrat.**

Annexe 1 : articles du Code civil

Article 1101

Le contrat est un accord de volontés entre deux ou plusieurs personnes destiné à créer, modifier, transmettre ou éteindre des obligations.

Article 1103

Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits.

Article 1171

Dans un contrat d'adhésion, toute clause qui crée un déséquilibre significatif entre les droits et obligations des parties au contrat est réputée non écrite.

Annexe 2 : extrait des conditions générales de la SARL Foxygène

Article 2 L'adhérent(e) devra justifier de sa majorité ou, pour les mineurs, d'une autorisation parentale.

[...]

Article 3 Le badge d'entrée est obligatoire, payant, nominatif et incessible. Il est valable indéfiniment sauf en cas de perte ou de détérioration.

Article 4 Il est demandé à l'abonné de produire un certificat médical permettant au club de conseiller l'abonné dans sa pratique des activités sportives proposées. Ce certificat médical devra être renouvelé annuellement.

Article 5 Sauf pour motifs graves (maladie ou accident empêchant définitivement l'adhérent(e) de bénéficier des installations du club) le contrat est établi pour une période incompressible de 12 mois. Si l'adhérent(e) décide de résilier son contrat avant la fin de la période minimale de 12 mois, les mois d'abonnement restant à courir jusqu'au terme seront dus. Aucune prolongation de la durée ne sera accordée gratuitement.

Annexe 3 : recommandation N°87-03 de la commission des clauses abusives - Clubs de sport à caractère lucratif

La commission des clauses abusives recommande :

I. — Que la présentation matérielle des contrats proposés par les clubs de sport à but lucratif obéisse aux règles suivantes : (...) que les documents contractuels soient imprimés avec des caractères dont la hauteur ne saurait être inférieure au corps 8 ;

II. — Que les contrats proposés par les clubs de sport à but lucratif comportent des clauses ayant pour objet ou pour effet :

1° De permettre au consommateur, dans les contrats de longue durée (égale ou supérieure à six mois), de résilier unilatéralement le contrat lorsque pour des causes de santé ou professionnelles il est définitivement empêché de bénéficier des prestations de service du club de sport ;

2° De permettre une prolongation de la durée du contrat sans complément de prix pour le consommateur momentanément empêché de bénéficier des

prestations du club de sport pour des causes tenant à son état de santé ou à ses activités professionnelles.

III. — Que soient éliminées des contrats proposés par les clubs de sport à but lucratif les clauses suivantes ayant pour objet ou pour effet : (...)

- De limiter ou d'exclure la responsabilité du professionnel en cas d'accident survenu ou de maladie contractée à l'occasion de la fréquentation de l'établissement.
- D'exclure la responsabilité du professionnel pour les vols commis à l'intérieur de l'établissement.

Annexe 4 : Article L132-1 du Code de la consommation

Dans les contrats conclus entre professionnels et non-professionnels ou consommateurs, sont abusives les clauses qui ont pour objet ou pour effet de créer, au détriment du non-professionnel ou du consommateur, un déséquilibre significatif entre les droits et obligations des parties au contrat. [...].

ÉCONOMIE (10 points)

À partir de vos connaissances et de la documentation fournie en annexe :

1. Repérez les principales caractéristiques des populations touchées par le chômage en France métropolitaine.
2. Analysez l'évolution du taux de chômage en France, en Allemagne et dans l'ensemble des pays de l'Union européenne.
3. Relevez les différents moyens dont dispose l'État pour assurer une plus grande flexibilité du marché du travail.
4. Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à la question suivante :

La flexibilisation du marché du travail permet-elle de lutter contre le chômage ?

Annexes :

Annexe 1 : Taux de chômage au sens du BIT (bureau international du travail) en France métropolitaine, en %.

Annexe 2 : Taux de chômage dans l'Union européenne, en France et en Allemagne (en %).

Annexe 3 : La réforme du marché du travail.

Annexe 4 : Faut-il supprimer le Smic ?

Annexe 5 : Le faux débat sur la « flexibilité de l'emploi ».

**Annexe 1 : Taux de chômage au sens du BIT (bureau international du travail)
en France métropolitaine, en %.**

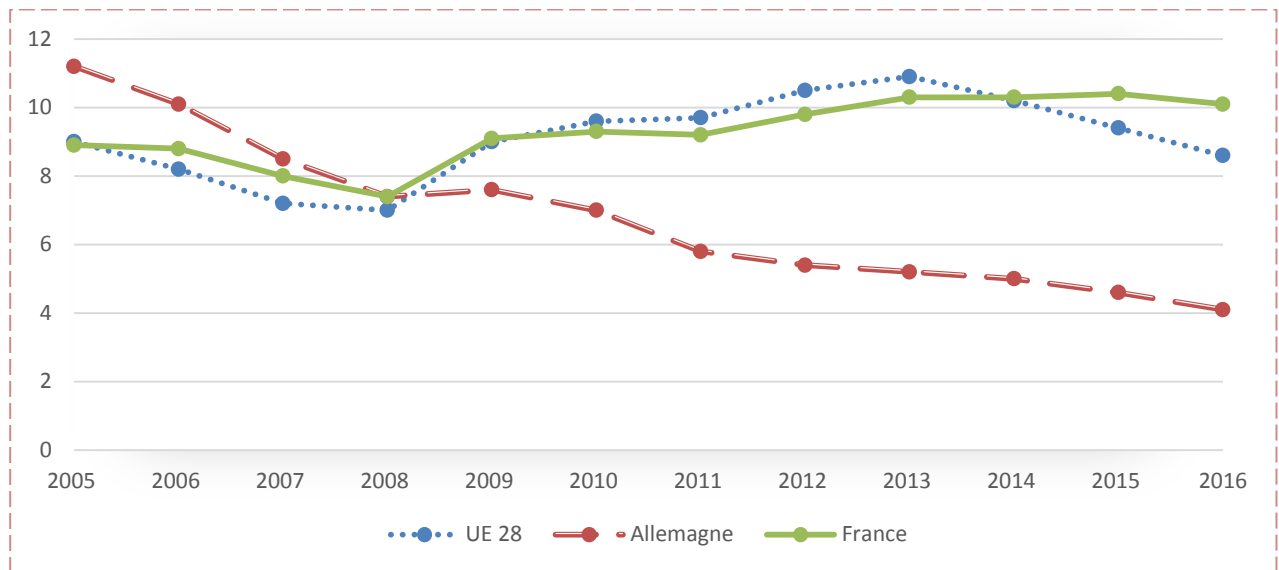
Données CVS (corrigées des variations saisonnières), en moyenne trimestrielle

	En % de la population active	Variation en points sur un Trimestre	Variation en points sur un An
	2017 (Trimestre 1)		
Personnes au chômage	9,3	-0,1	-0,5
15–24 ans	21,8	0,9	-1,1
25–49 ans	8,7	-0,3	-0,6
50 ans ou plus	6,6	-0,3	-0,3
Hommes	9,2	0,0	-0,8
15–24 ans	22,4	1,0	-0,9
25-49 ans	8,3	-0,1	-0,9
50 ans ou plus	6,6	-0,1	-0,4
Femmes	9,4	-0,4	-0,4
15-24 ans	21,0	0,8	-1,5
25-49 ans	9,1	-0,4	-0,2
50 ans ou plus	6,6	-0,5	-0,1

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus

Source : Insee, enquête emploi au deuxième trimestre 2017

Annexe 2 : Taux de chômage dans l'Union européenne, en France et en Allemagne (en %).



Source : Eurostat

Annexe 3 : La réforme du marché du travail.

« Ce programme doit contribuer à la croissance économique, à la lutte contre le chômage et offrir de vraies sécurités à tous ». [...]. Cinq grandes réformes pour :

1. Faire évoluer dès cet été notre droit du travail afin de prendre en compte la diversité des attentes des salariés et des besoins des entreprises.
2. Redonner de façon immédiate et visible du pouvoir d'achat aux salariés par la suppression des cotisations sociales sur l'assurance maladie et l'assurance chômage.
3. Renforcer le dispositif de formation professionnelle à travers un plan massif d'investissement pour les demandeurs d'emplois, les jeunes et les salariés dont les métiers sont appelés à évoluer rapidement.
4. Ouvrir l'assurance chômage aux démissionnaires et aux indépendants pour permettre à chaque Français de construire ou saisir une opportunité professionnelle sans craindre de perdre toute ressource financière.
5. Refonder l'apprentissage pour développer massivement l'offre des entreprises en direction des moins de 25 ans et lutter efficacement contre le chômage des jeunes.

Source : www.gouvernement.fr/reforme-du-travail. Juin 2017

Annexe 4 : Faut-il supprimer le Smic ?

[...] D'un côté, il s'agit d'un revenu pour les salariés concernés ; garantir un plancher à ce revenu, c'est soutenir la demande et donc l'activité et l'emploi. De l'autre, il s'agit d'un coût pour les entreprises, et il peut dissuader les employeurs de recruter des personnes faiblement qualifiées, de crainte qu'elles ne soient pas suffisamment productives. Ce décalage entre la faible productivité des salariés peu qualifiés et le niveau trop élevé de leur salaire est le principal argument qui justifie un impact négatif du Smic sur l'emploi. Il est très difficile de savoir quelle est l'ampleur de l'effet du Smic sur l'emploi. [...] Notamment parce qu'on est incapable d'évaluer la productivité individuelle d'un salarié : les entreprises créent de la richesse en s'appuyant sur un collectif de travail, sans lequel même le salarié le plus méritant serait bien démuni. [...] A l'inverse, une hausse du salaire minimum ne provoque pas mécaniquement des destructions d'emplois. [...] Au-delà des jeunes, faire sauter le verrou du Smic ou en diminuer significativement le niveau pourrait sans doute être favorable à l'emploi des personnes les moins qualifiées. [...] Pendant la crise, le Smic a servi de rempart contre un effondrement de la demande intérieure. Le baisser aujourd'hui fragiliserait la reprise, car les ménages modestes ont une forte propension à consommer : ils dépensent tout ce qu'ils gagnent. De plus, il n'est pas sûr que seuls les salariés payés au Smic subissent les effets d'une telle politique. Il est probable que l'ensemble de la pyramide des salaires sera tiré vers le bas et dans ce cas, les effets macroéconomiques négatifs d'une telle mesure seraient encore plus importants. [...].

Source : Laurent Jeanneau, 16/07/2015, www.alternatives-economiques.fr/social

Annexe 5 : Le faux débat sur la « flexibilité de l'emploi ».

Le débat sur le lien entre la flexibilité du marché du travail et le niveau d'emploi est aujourd'hui obscurci. [...]. L'idée consiste à avancer que la flexibilité augmente la vitesse d'ajustement de l'emploi à la demande. On assisterait donc à une plus grande rotation sur le marché du travail. [...]. On ne trouve pas de véritables supports à l'hypothèse qu'une réglementation plus libérale du marché du travail conduit à plus de flexibilité salariale et à un ajustement plus rapide de l'emploi au niveau macroéconomique. [...] Ce serait une erreur d'en déduire que la flexibilité pourrait être une source de création d'emploi. Il est juste d'imaginer que lorsque la demande et le carnet de commande croissent, alors l'emploi aussi, mais on oublie totalement la question des destructions d'emplois lors des phases de ralentissement ou de baisse de la demande.

Source : Pascal de Lima, Économiste, enseignant à l'IEP de Paris.

Le Monde.fr Novembre 2015